

CoRDIS

Rôle de la séance publique du 22/06/2020

09 heures 00

En raison de l'état d'urgence sanitaire et des consignes émises par les pouvoirs publics qui imposent de prendre des mesures de précautions exceptionnelles, la séance publique du CoRDIS se déroulera par visioconférence.

Pour toute demande de participation, merci de bien vouloir vous adresser par courriel à l'adresse suivante : greffe-cordis@cre.fr

Dossier n° 04-38-20

Rapporteur : M. David Maslarski

Demande de mesures conservatoires

Nom des parties

Représentant des parties

Demandeur : M. et Mme G.

Maître Patrick AUDARD

Défendeur : Société Enedis

Maître François TRECOURT

*

En présence de :

Le Syndicat intercommunal d'électricité de la Côte d'Or (SICECO) M. Jacques JACQUENET ; M. Bruno KABLITZ